

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2017/07/18-10**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 18 juillet 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**DÉCIDE :**

**OBJET : admission en non-valeur d'une créance**

Le conseil d'administration approuve la demande d'admission en non-valeur de la créance formulée par l'agent comptable d'Aix-Marseille Université.

Cette dernière concerne la Société CESAME Conseil & Formation.

Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 20 000,00 euros.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 18 juillet 2017



  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université